

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

OBJET :

**Demande de mise à disposition d'un
Conseiller de prévention du CDG54**

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 8**

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité d'Essey-lès-Nancy s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique.

Pour ce projet, la collectivité a sollicité et obtenu une subvention de 10 000€.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la collectivité d'Essey-lès-Nancy, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'Essey-lès-Nancy.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée. Le montant de cette prestation s'élève à 11 139,15€.

PROPOSITIONS

Il est demandé au conseil municipal :

- D'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire une démarche de prévention des risques professionnels ;
- D'autoriser cette mise à disposition à compter du 22 juin 2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Il est précisé que les crédits sont disponibles au chapitre 012, compte 6042 « Achats de prestations de services » du budget 2015 de la collectivité d'Essey-lès-Nancy.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 26 juin 2015.

Pour Extrait,

Le Maire,

Michel BREUILLE